

Populations française, étrangère et immigrée en France depuis 2006

Chantal Brutel, cellule Statistiques et études sur l'immigration, Insee

Résumé

Au 1^{er} janvier 2014, la France compte 65,8 millions d'habitants hors Mayotte : 11,6 % d'entre eux sont nés à l'étranger, 8,9 % sont immigrés et 6,4 % sont de nationalité étrangère. Au cours des années 2006 à 2013, l'ensemble de la population résidant en France a augmenté de 2,6 millions de personnes, celle de nationalité française de 2,1 millions. Les immigrés, qui ne sont pas tous de nationalité étrangère, comptent 700 000 personnes en plus. Leur part dans la population s'est accrue de 0,8 point entre 2006 et 2014.

11,6 % des habitants sont nés à l'étranger

8,9 % des habitants sont immigrés

6,4 % des habitants sont de nationalité étrangère

De 2006 à 2014, 2,1 millions de Français et 500 000 étrangers en plus

Sources, définitions, pour en savoir plus

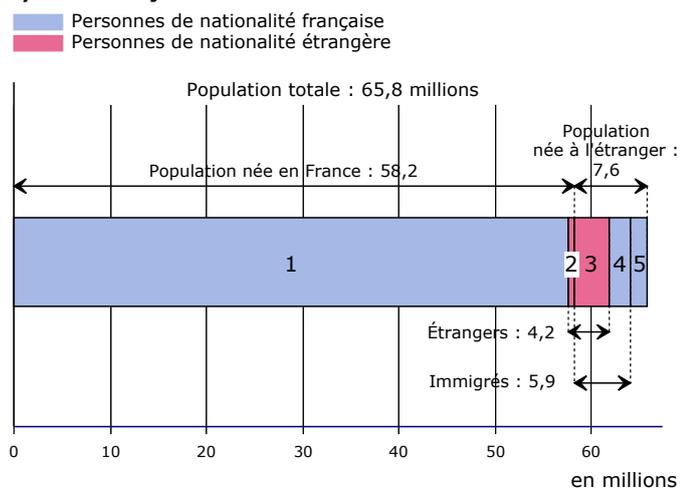
Publication

11,6 % des habitants sont nés à l'étranger

Au 1^{er} janvier 2014, 65,8 millions de personnes vivent en France, hors Mayotte. Parmi elles, 58,2 millions sont nées en France et 7,6 millions sont nées à l'étranger, soit 11,6 % de la population (**figure 1**).

Au sein des 58,2 millions de personnes nées en France, 57,6 millions ont la nationalité française, certaines pouvant avoir une double nationalité, et 0,6 million sont **étrangères**. Ces personnes nées étrangères en France sont dans quatre cas sur cinq des enfants de moins de 14 ans dont les parents sont étrangers et qui acquerront de droit la nationalité française au plus tard à leur majorité, sous réserve d'avoir résidé au moins cinq ans en France depuis l'âge de 11 ans. En 2013, 63 000 naissances, soit 7,8 % des naissances en France, concernent des enfants dont les deux parents sont étrangers.

Figure 1 - Décomposition de la population vivant en France hors Mayotte au 1er janvier 2014



- 1 : Personnes nées en France de nationalité française
 2 : Personnes nées en France de nationalité étrangère
 3 : Personnes nées à l'étranger de nationalité étrangère
 4 : Personnes nées à l'étranger ayant acquis la nationalité française
 5 : Personnes nées à l'étranger avec la nationalité française
 Champ : France hors Mayotte.

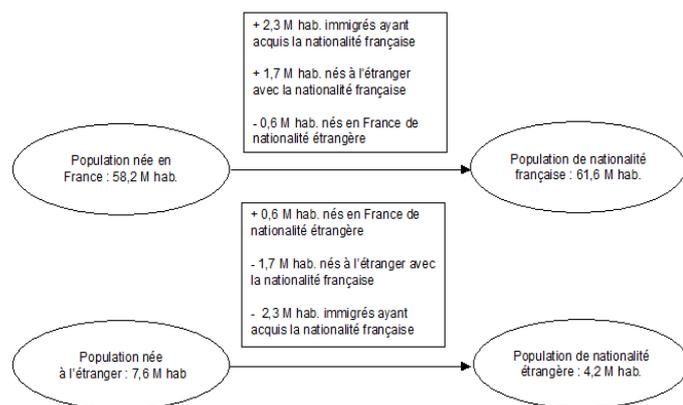
Source : Insee, estimations de population.

8,9 % des habitants sont immigrés

Au sein des 7,6 millions de personnes nées à l'étranger, 1,7 million sont nées avec la nationalité française, au moins un de leurs deux parents étant français, et 5,9 millions sont nées de nationalité étrangère et sont donc **immigrées** (8,9 % de la population résidant en France). Parmi les immigrés, 3,6 millions sont de nationalité étrangère et 2,3 millions, soit 39 % des immigrés, ont acquis la nationalité française (**figure 2**).

L'acquisition de la nationalité française ne signifie pas forcément le renoncement à sa nationalité d'origine. Ainsi, en 2008, parmi les immigrés âgés de 18 à 50 ans devenus français, on estime qu'un sur deux a gardé sa nationalité d'origine et a donc une double nationalité (**bibliographie**).

Figure 2 - Du lieu de naissance à la nationalité



M hab. : million d'habitants, population au 1er janvier 2014.

Champ : France hors Mayotte.

Source : Insee, estimations de population.

6,4 % des habitants sont de nationalité étrangère

Au total, au sein de la population résidant en France, 61,6 millions de personnes ont la nationalité française et 4,2 millions ont une nationalité étrangère (6,4 % de la population). Parmi ces dernières, 0,6 million sont nées en France et 3,6 millions sont nées à l'étranger (**figure 2**).

De 2006 à 2014, 2,1 millions de Français et 500 000 étrangers en plus

Entre les débuts des années 2006 et 2014, la population résidant en France a augmenté de 2,6 millions de personnes, soit un accroissement de 0,5 % par an en moyenne (**figure 3**). Cette progression est essentiellement portée par le **solde naturel** : il s'élève à + 2,2 millions de personnes sur la période (6,5 millions de naissances et 4,3 millions de décès). Le **solde migratoire** cumulé est estimé quant à lui à + 400 000 personnes ; il se décompose en 2,5 millions d'entrées (ou de retours) en France et 2,1 millions de sorties du territoire.

Sur la période 2006-2014, la population de nationalité française a augmenté de 2,1 millions de personnes et celle de nationalité étrangère de 500 000 personnes. La hausse de la population de nationalité française résulte d'un solde naturel positif de 1,9 million de personnes, d'un solde migratoire négatif de 900 000 personnes et de 1,0 million d'acquisitions de nationalité française. Le nombre d'acquisitions de nationalité française s'est réduit sur la période, passant de 147 000 en 2006 à 97 000 en 2013. Par ailleurs, chaque année depuis 2006, le nombre de personnes de nationalité française qui quittent le territoire est presque deux fois plus élevé que leur nombre d'arrivées. Il peut s'agir de personnes nées de nationalité française en France ou à l'étranger ou d'immigrés ayant acquis la nationalité française.

L'évolution de la population immigrée n'est pas affectée par les acquisitions de nationalité puisqu'elle est définie en fonction de la nationalité à la naissance. Son augmentation de 700 000 personnes entre 2006 et 2014 est donc, logiquement, essentiellement liée aux flux migratoires : 1,6 million d'immigrés sont arrivés en France, 500 000 en sont repartis et 400 000 sont décédés en France. La part de la population immigrée dans la population totale est passée de 8,1 % début 2006 à 8,9 % début 2014.

Figure 3 - Évolution de la population entre 2006 et 2014

en milliers

	Ensemble	Nés en France	Nationalité française	Nés à l'étranger	Nationalité étrangère*	Immigrés*
Population au 1 ^{er} janvier 2014	65 801	58 183	61 621	7 618	4 180	5 868
Population au 1 ^{er} janvier 2006	63 186	56 280	59 538	6 906	3 648	5 137
Variation de la population entre 2006 et 2014	2 615	1 903	2 083	712	532	731
Solde naturel* entre 2006 et 2014	2 205	2 752	1 936	-547	269	-413
Solde migratoire* entre 2006 et 2014	410	-849	-857	1 259	1 267	1 144
Acquisitions de nationalité française	-	-	1 004	-	-1 004	-

* Voir définitions.

Note : par définition, il n'y a pas de naissance en France de personnes nées à l'étranger (dont les personnes immigrées), leur solde naturel ne comprend donc que les décès.

Champ : France hors Mayotte.

Source : Insee, estimations de population.

Sources

Le **recensement de la population** sert de base aux estimations annuelles de population, qu'il s'agisse de la population totale ou de la population selon le lieu de naissance ou la nationalité. Le recensement en fixe les niveaux de référence pour les années où il est disponible. Pour les années 2013 et 2014, les estimations de population sont provisoires. Elles sont réalisées en actualisant la population du dernier recensement de 2012 à l'aide, d'une part, des données de l'état civil sur les naissances et les décès et, d'autre part, d'une estimation du solde migratoire.

Les personnes résidant sur le territoire pour une durée inférieure à douze mois ne sont pas comptabilisées dans le recensement de population. C'est le cas en particulier des étudiants étrangers venant suivre une formation de moins d'un an sur le territoire français.

Les **statistiques de l'état civil** sur les naissances et les décès sont issues d'une exploitation des informations transmises par les mairies à l'Insee. Les décès des immigrés ne peuvent être estimés par les données de l'état civil puisque la nationalité à la naissance n'est pas renseignée dans cette source. En revanche, le lieu de naissance et la nationalité sont connus. Le nombre de décès annuels d'immigrés est estimé en supposant que leur mortalité est identique à celle des personnes nées à l'étranger.

Définitions

Le **solde naturel** est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. Par définition, les populations nées à l'étranger (dont les immigrés) ne naissent pas en France ; leur solde naturel est égal à l'opposé du nombre de leurs décès.

Le **solde migratoire** est mesuré indirectement par différence entre l'évolution de la population mesurée entre deux recensements successifs et le solde naturel de l'année déduit de l'état civil : on parle alors de solde migratoire apparent. Les évolutions de ce solde migratoire apparent peuvent refléter des fluctuations sur les entrées et les sorties, mais également l'aléa de sondage du recensement. Le dernier recensement disponible étant celui de 2012, il convient d'estimer autrement les soldes migratoires de 2012 et 2013. Le solde 2012 est estimé de façon provisoire par la moyenne des trois derniers soldes apparents (2009, 2010 et 2011). Ce solde est reporté pour 2013 (donnée provisoire).

Un **immigré** est une personne née de nationalité étrangère à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées françaises à l'étranger et vivant en France ne sont donc pas comptabilisées. Certains immigrés ont pu devenir français par acquisition, les autres restant étrangers.

Un **étranger** est une personne qui réside en France et ne possède pas la nationalité française, soit qu'elle possède une autre nationalité (à titre exclusif), soit qu'elle n'en ait aucune (c'est le cas des personnes apatrides). Les personnes de nationalité française possédant une autre nationalité (ou plusieurs) sont considérées en France comme françaises. Un étranger n'est pas forcément immigré, il peut être né en France (les mineurs notamment).

Bibliographie

Brutel C., « **L'analyse des flux migratoires entre la France et l'étranger entre 2006 et 2013. Un accroissement des mobilités** », *Insee Analyses* n° 22, octobre 2015.

Brutel C., « **Les immigrés récemment arrivés en France. Une immigration de plus en plus européenne** », *Insee Première* n° 1524, novembre 2014.

Bellamy V. et Beaumel C., « **Bilan démographique 2014. Des décès moins nombreux** », *Insee Première* n° 1532, janvier 2015.

« **Immigrés et descendants d'immigrés en France** », *Insee Références*, octobre 2012.